

K-G PACKAGING  
8001 KEELE STREET, P.O BOX 89  
CONCORD; L4K 1Y8; ONTARIO  
CANADA 905-669-9855

PRODUIT: 03346-10-001 KE93 LE FREIN PARTIE LE DÉCAPANT



### Section 01: IDENTIFICATION DU PRODUIT CHIMIQUE ET DE LA SOCIÉTÉ

**FABRICANT**..... K-G PACKAGING INC.  
8001 KEELE STREET P.O. BOX 89  
ONTARIO  
CANADA  
L4K 1Y8  
CANUTEC EMERGENCY #:1-613-996-6666(24HR)  
**NOM DE PRODUIT**..... 03346-10-001 KE93 LE FREIN PARTIE LE DÉCAPANT  
**FAMILLE CHIMIQUE**..... HYDROCARBURES.  
**POIDS MOLECULAIRE**..... NON APPLICABLE.  
**FORMULE CHIMIQUE**..... NON APPLICABLE.  
**NOMS DE MARQUE ET SYNONYMES**..... 03346-10-001 KE93 LE FREIN PARTIE LE DÉCAPANT  
**USAGE DE PRODUIT**..... NETTOYEUR.  
**LIVRE DE FORMULA/LAB #**..... F 10-199A.

### Section 02: COMPOSITION/INGREDIENTS SUR LES COMPOSANTS

INGREDIENTS DANGEREUX	%	LIMITES D'EXP	#C.A.S.	DL/50, VOIE, ESPECE	CL/50 VOIE, ESPECE
HEPTANE	60-100	400 ppm	142-82-5	>15000 mg/kg RAT-ORALE	NON DISPONIBLE
ETHANOL	10-30	1000 ppm	64-17-5	7060 mg/kg RAT - ORALE	31623 ppm (4 h) RAT - INHAL
DIOXYDE DE CARBONE	3-7	5000 ppm	124-38-9	NON APPLICABLE	NON DISPONIBLE

### Section 03: IDENTIFICATION DES DANGERS

**VOIE DE PENETRATION**  
**INGESTION**..... PEUT CAUSER DES MAUX DE TÊTE, DES NAUSEES, DES VOMISSEMENTS ET DES FAIBLESSES.  
**INHALATION AIGUE**..... IRRITE LES VOIES RESPIRATOIRES. AGENT(S) DE PROPULSION - SIMPLE ASPHYXIANT.  
**CONTACT AVEC LES YEUX**..... PEUT CAUSER DES IRRITATION.  
**ABSORPTION PAR LA PEAU**..... ETHANOL CONTACT CUTANE RISQUE D'ABSORPTION PERCUTANEE CAUSANT LA DEPRESSION DU SYSTEME NERVEUX CENTRAL.  
**CONTACT AVEC LA PEAU**..... PEUT CAUSER DES IRRITATION.  
**EFFETS D'EXPOSITION AIGUE**..... VERTIGES, NAUSEES. IRRITATION DES YEUX ET DE LA PEAU. LA LIMITE D'ETHANOL-LONG A REPETE L'EXPOSITION ORALE PEUT AVOIR COMME CONSÉQUENCE LE DÉVELOPPEMENT DU DOMMAGE DU FOIE PROGRESSIF AVEC LA FIBROSE.  
**EFFETS D'EXPOSITION CHRONIQUE**..... LES SOLVANTS PEUVENT CAUSER UNE DERMITE DE CONTACT.  
**LIMITE D'EXPOSITION DU PRODUIT**..... VOIR SECTION II.

### Section 04: PREMIER SOINS

**PREMIERS SECOURS EN CAS D'URGENCE**..... CONTACT AVEC LES YEUX: RINCER LES YEUX A GRANDE EAU PENDANT AU MOINS 15 MINUTES ET CONSULTER UN MEDECIN. CONTACT AVEC LA PEAU: LAVER LA PEAU ATTEINTE A L EAU ET AU SAVON DOUX. INHALATION: SORTIE LA VICTIME AU GRAND AIR. INGESTION: NE PAS FAIRE VOMIR. OBTENIR IMMEDIATEMENT DES SOINS MEDICAUX.

### Section 05: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

**TEMPERATURE D'AUTO INFLAMMATION**..... 204-422  
**PROCEDURES SPECIALES**..... ON PEUT UTILISER L'EAU PROVENANT DES GICLERS DE PULVERISATION POUR REFROIDIR LES CONTENANTS FERMES ET EMPECHER UN AUGMENTATION DE LA PRESSION LORS DE L'EXPOSITION A DES TEMPERATURES EXTREMES. PORTER UN APPAREIL RESPIRATOIRE AUTONOME ET DES VETEMENTS DE PROTECTION.  
**INFLAMMABILITE**..... HAUTEMENT INFLAMMABLE.  
**SI OUI, SOUS QUELLES CONDITIONS?**..... CHALEUR EXCESSIVE, ETINCELLES ET FLAMMES.  
**MOYENS D'EXTINCTION**..... DIOXYDE DE CARBONE, POUDRE CHIMIQUE, MOUSSE.  
**SEUIL MAXIMAL D'INFLAMMABILITE**..... 19.  
(% VOLUME)  
**SEUIL MINIMAL D'INFLAMMABILITE**..... 1.  
(% VOLUME)  
**DONNEES SUR LES RISQUE D'EXPLOSION**  
**SENSIBILITE AUX DECHARGES STATIQUES**..... NON APPLICABLE.  
**SENSIBILITE AUX CHOCS**..... NON APPLICABLE.  
**PRODUITS DE COMBUSTION DANGEREUX**..... VAPEUR ET FUMEE D'HYDROCARBURES. MONOXYDE DE CARBONE LORSQUE LA COMBUSTION EST INCOMPLETE.  
**PROJECTION DE LA FLAMME- AEROSOL EST CLASSEE COMME**..... >100cm.  
**RETOUR DE FLAMME**..... NON.

PRODUIT: 03346-10-001 KE93 LE FREIN PARTIE LE DÉCAPANT

Section 05: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

**POINT D'ÉCLAIR (C), VASE CLOS DE ..... LA VALEUR CONNUE LA PLUS BASSE EST HEPTANE @ -7°C.  
TAGLIABUE(CONCENTRE)**

Section 06: MESURES DE DÉCHARGEMENT ACCIDENTEL

**PROCÉDURES DE NETTOYAGE ..... ÉLOIGNER TOUTE SOURCE D'IGNITION. UTILISER UN MATÉRIAU ABSORBANT INERTE ET  
FUITE/DEVERSEMENT ..... DES OUTILS QUI NE PRODUISENT PAS D'ÉTINCELLES. ÉVITER D'INHALER LES VAPEURS.  
AÉRER L'ENDROIT. EMPECHER L'ACCES AUX COURS D'EAU.**

Section 07: MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

**CONDITIONS D'ENTREPOSAGE..... GARDER A L'ÉCART DES SOURCES DE CHALEUR, ÉTINCELLES, OU FLAMMES.  
CONTROLES D'INGENIERIE..... VENTILATION - LOCALE (MECANIQUE LORS DE L'UTILISATION A L'INTERIEUR DE FACON  
CONTINUE.  
PRECAUTIONS A PRENDRE POUR LA ..... RANGER DANS UN ENDROIT FRAIS ET BIEN AERE, DONT LA TEMPERATURE D'EXCEDE PAS  
MANUTENTION ET L'ENTREPOSAGE ..... 50 DEG C.  
MATIERES SYNERGIQUES..... AUCUN CONNU.**

Section 08: PROTECTION DE L'EXPOSITION CONTROLS/PERSONAL

**GANTS/TYPE..... PORTER DES GANTS RESISTANT AUX PRODUITS CHIMIQUES.  
RESPIRATOIRE/TYPE..... LORS DE L'UTILISATION A L'INTERIEUR DE FACON CONTINUE, ON RECOMMANDE D'UTILISER  
UN RESPIRATEUR DU TYPE A CARTOUCHE (NIOSH/MSHATC 23C OU EGALER.  
YEUX/TYPE..... VERRES DE SECURITE.  
CHAUSSURES/TYPE..... PAS NORMALEMENT REQUIS.  
AUTRE/TYPE..... NON REQUIS(E).**

Section 09: PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

**ÉTAT PHYSIQUE..... AEROSOL  
APPARENCE..... CLAIR, INCOLORE.  
ODEUR..... ODEUR D'AGRUMES.  
SEUIL DE L'ODEUR..... NON DISPONIBLE.  
PRESSION DE VAPEUR(P<sub>SIG</sub>)(AER)..... 85-100.  
@ 20 C  
POINT D'ÉBULLITION..... 78-100.  
TAUX D'ÉVAPORATION..... PLUS DE 1.  
ACÉTATE DE BUTYLE NORMALE  
DENSITÉ DE VAPEUR (AIR=1)..... PLUS DE 1.  
(PAR POIDS)  
SOLUBILITÉ DANS L'EAU g/L (20°C)..... NEGLIGEABLE.  
pH..... NON APPLICABLE.  
DENSITÉ (LIQUIDE)..... 0.68-0.72  
COEFFICIENT DE REPARTITION EAU/HUILE..... NON DISPONIBLE.  
POINT DE CONGÉLATION:(°C)..... NON DISPONIBLE.  
% DE LA VOLATILITÉ DE AEROSOL..... 99-100.  
(PAR POIDS)  
DENSITÉ (AEROSOL)..... 0.70-0.80.**

Section 10: STABILITÉ ET REACTIVITÉ

**PRODUITS DANGEREUX DE  
DECOMPOSITION..... VAPEURS ET FUMÉE D'HYDROCARBURES. MONOXYDE DE CARBONE LORSQUE LA  
COMBUSTION EST INCOMPLETE.  
STABLE CHIMIQUEMENT:  
OUI..... SOUS DES CONDITIONS NORMALES.  
NON, QUELLES CONDITIONS?..... NON APPLICABLE.  
COMPATIBILITÉ AVEC D'AUTRES SUBSTANCES.  
NO, LESQUELLES?..... OXYDANTS PUISSANTS.  
REACTIVITÉ, SOUS QUELLES CONDITIONS?.... NON APPLICABLE.  
RISQUE DE POLYMERISATION DANGEREUSE.. NE SE PRODUIRA PAS.**

Section 11: RENSEIGNEMENTS SUR LA TOXICITÉ

**EFFETS DE REPRODUCTION..... BENZÈNE - CAUSES FOETOTOXICITÉ CHEZ LES ANIMAUX AUX DOSES QUI SONT  
MATERNELLEMENT TOXIQUES. N'ALTÈRE PAS LA FERTILITÉ.  
IRRITATION DU PRODUIT..... IRRITANT DES YEUX ET DE LA PEAU.  
CAPACITÉ DE SENSIBILISATION DU PRODUIT.. INCONNU(E).  
CANCÉROGENICITÉ DU PRODUIT..... L'HEPTANE CONTIENT LA TRACE DE BENZÈNE - RISQUES CANCÉROGÈNES AUX HUMAINS  
BASÉS SUR L'ÉVALUATION DU GROUPE DE TRAVAIL D'ARC.  
MUTAGÈNESE..... AUCUN CONNU.  
TERATOGENÈSE..... AUCUNE INFORMATION N'EST DISPONIBLE ET AUCUN EFFET TERATOGENE NUISIBLE N'EST  
PRESUMÉ.**

PRODUIT: 03346-10-001 KE93 LE FREIN PARTIE LE DÉCAPANT

Section 12: RENSEIGNEMENTS ÉCOLOGIQUES

**ENVIRONNEMENTAL..... NON DISPONIBLE.**

Section 13: DÉCHETS

**MÉTHODE D'ÉLIMINATION..... NE PAS PERFORER OU JETER LES CONTENANTS AU FEU, MÊME VIDÉS. ÉLIMINER CONFORMÉMENT À LA RÉGLEMENTATION LOCALE, PROVINCIALE ET FÉDÉRALE.**

Section 14: L'INFORMATION DE TRANSPORT

**CLASSIFICATION DU T.M.D..... BIEN DE CONSOMMATION (AÉROSOLS, UN1950, CLASS 2.1).  
D.O.T. CLASSIFICATION..... BIEN DE CONSOMMATION, ORM-D.**

Section 15: LÉGISLATION

**RÈGLEMENTS CANADIENS**

**CLASSIFICATION SIMDUT..... A,B5,D2B.  
CNFC SECTION 3.3.5..... NIVEAU 3.  
CEPA (Loi Canadienne De Protection D'Environnemental) ..... TOUTES LES SUBSTANCES DANS CE PRODUIT SONT ÉNUMÉRÉES SUR LA LISTE CANADIENNE DE SUBSTANCES DE DOMESTIC (DSL) OU NE SONT PAS EXIGÉES POUR ÊTRE ÉNUMÉRÉES.**

**RÈGLEMENTS U.S.**

**NIVEAU DE HMIS - SANTÉ..... 2 HASARD MOYEN.  
NIVEAU DE HMIS - INCENDIE..... 4 HASARD SEVERE.  
NIVEAU DE HMIS - REACTIVITE..... 0 HASARD MINIMUM.  
HMIS ÉVALUANT LA PROTECTION PERSONNELLE ..... B.  
NFPA CODE 30B..... NIVEAU 3.  
L'INFORMATION DE SARA 313 :..... CE PRODUIT NE CONTIENT AUCUN TI SOUMIS D'INGRÉDIENTS LES CONDITIONS DE REPORTAGE DE LA SECTION 313 DE LA PLANIFICATION DE SECOURS ET LA COMMUNAUTÉ DROIT-A-CONNAISSANT L'ACTE DE CFR 372. CAS # : NOMMÉ CHIMIQUE : N/A.  
CALIFORNIA PROPOSITION 65:..... LE RAPPORT SUIVANT EST FAIT AFIN D'ÊTRE CONFORME À L'EAU POTABLE SÛRE DE LA CALIFORNIE ET À L'ACTE TOXIQUE D'APPLICATION DE 1986 : AVERTISSEMENT: CE PRODUIT CONTIENT DES SUBSTANCES CHIMIQUES DÉCLARÉES A RESPONSABILITÉ DE CANCER, MALFORMATIONS CONGÉNITALES OU AUTRES ANORMALIES DE LA REPRODUCTION PAR L'ÉTAT DE CALIFORNIE. CAS # : NOMMÉ CHIMIQUE : \*71-43-2  
BENZÈNE ( TRACE AMOUNT IN HEPTANE ).  
TSCA (Acte Toxique De Commande De Substances des) ..... TOUT LE COMPOSANT DE CE PRODUIT SONT ÉNUMÉRÉS SUR LE INVENTAIRE DE TSCA.  
VOC (w/w%)..... TOUTES LES IMPURETÉS ACTUELLES DANS CE PRODUIT SONT EXEMPTES DE LA LISTE. 93-100.**

Section 16: AUTRE RENSEIGNEMENTS

**NOTICE DE KG PACKAGING INC ..... LES RENSEIGNEMENTS FIGURANT SUR LA PRÉSENTE FICHE SIGNALÉTIQUE SONT FOURNIS GRATUITEMENT PAR K-G PACKAGING INC. BIEN QUE NOUS LES CROYONS FIABLES, ILS S'ADRESSENT À DES PERSONNES QUALIFIÉES QUI S'EN SERVENT À LEURS PROPRES RISQUES. K-G PACKAGING INC. N'ASSUME AUCUNE RESPONSABILITÉ QUANT AUX ÉVÉNEMENTS QUI PEUVENT SE PRODUIRE OU AUX DOMMAGES QUI PEUVENT DÉCOULER DE LEUR UTILISATION. LES RENSEIGNEMENTS QUI APPARAÎSSENT SUR LA PRÉSENTE FICHE SIGNALÉTIQUE NE SE RAPPORTENT QU'AU PRODUIT DÉSIGNÉ SUR CELLE-CI ET NE S'APPLIQUENT PAS À N'UNE UTILISATION AVEC D'AUTRES SUBSTANCES OU DANS AUTRES PROCÉDES.**

**PRÉPARÉ PAR..... TECHNICAL SERVICES  
PRÉPARATION DATE ..... SEP03/09**